



CC de la Vallée de l'Estéron (Siren : 240600502)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Roquesteron
Arrondissement	Nice
Département	Alpes-Maritimes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/11/1999
Date d'effet	01/01/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Pierre-Guy MORANI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE DE ROQUESTERON
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	06910 ROQUESTERON
Téléphone	
Fax	
Courriel	secretaire.ccve@free.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 992
Densité moyenne	35,99

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
06	Bonson (210600219)	679
06	Cuébris (210600524)	154
06	Gillette (210600664)	1 507
06	Pierrefeu (210600979)	260
06	Revest-les-Roches (210601001)	216
06	Roquesteron (210601068)	552
06	Sigale (210601357)	218
06	Toudon (210601415)	288
06	Tourette-du-Château (210601456)	118

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 13

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <ul style="list-style-type: none"> a. Gérer la collecte des déchets ménagers et la collecte sélective b. Déléguer le traitement des déchets ménagers et déchets issus du tri sélectif au Syndicat Mixte d'élimination des déchets (SMED) c. Déléguer la gestion des déchetteries provisoires ou définitives implantées sur le territoire communautaire au SMED - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <ul style="list-style-type: none"> a. Gérer la collecte des déchets ménagers et la collecte sélective b. Déléguer le traitement des déchets ménagers et déchets issus du tri sélectif au Syndicat Mixte d'élimination des déchets (SMED) c. Déléguer la gestion des déchetteries provisoires ou définitives implantées sur le territoire communautaire au SMED - Autres actions environnementales <p>Protéger et entretenir l'environnement par la mise à disposition de l'équipe de la Brigade Verte selon un planning établi annuellement pour effectuer les missions de nettoyage, entretien et préservation des espaces verts communaux situés sur le territoire des communes de la communauté de communes. Mettre en cohérence les Plans de Protection contre les Risques Incendies (PPRI) des communes membres et mettre en œuvre les actions de protection à envisager grâce à l'assistance technique de la Communauté de Communes</p>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <p>Créer, entretenir et participer au fonctionnement des équipements et services sociaux, dont la mission ou l'implantation révèle un caractère intercommunal : sont inclus dans cette catégorie les centres médico-sociaux administratifs de Gillette et Roquesteron ; le conseil communautaire se réserve la possibilité d'ajouter par délibération modificative d'autres équipements jugés à caractère intercommunal. S'inscrire dans le cadre du Pôle d'Excellence rurale relatif à la télé-médecine et imagerie numérique ; Mettre en place une politique intercommunale sociale par le biais de financement d'études et d'actions en faveur d'une population spécifique : *étude</p>

de portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées et/ou handicapées, *subvention de fonctionnement aux organismes chargés de l'aide ménagère à domicile D'autres études ou actions à portée sociale pourront être intégrées à cette compétence par délibération du conseil communautaire.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

1) Zones d'activité économique d'intérêt communautaire : Etudier et définir l'implantation de zones d'activité d'intérêt communautaire, financer les aménagements en voirie et réseaux nécessaires. Favoriser l'accueil, l'environnement et le maintien des entreprises sur les zones d'activités d'intérêt communautaire, Sont réputées d'intérêt communautaire, les zones d'activités répondant aux critères suivants : - Géographie : implantation sur le territoire d'au moins une commune membre et desservie par une voie départementale - Activité : tous types - Nombre minimum d'entreprises : 3 2) Soutenir les projets de développement agricole, artisanaux, commerciaux, industriels

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

1) Zones d'activité économique d'intérêt communautaire : Etudier et définir l'implantation de zones d'activité d'intérêt communautaire, financer les aménagements en voirie et réseaux nécessaires. Favoriser l'accueil, l'environnement et le maintien des entreprises sur les zones d'activités d'intérêt communautaire, Sont réputées d'intérêt communautaire, les zones d'activités répondant aux critères suivants : - Géographie : implantation sur le territoire d'au moins une commune membre et desservie par une voie départementale - Activité : tous types - Nombre minimum d'entreprises : 3 2) Soutenir les projets de développement agricole, artisanaux, commerciaux, industriels

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

Financement de sorties pédagogiques pour les enfants scolarisés sur le territoire communautaire, Adhérer à la mission locale communautaire et mettre en place un point d'information et d'orientation en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. création de crèche(s) intercommunale(s) : études, réalisation des travaux et fonctionnement

Aménagement de l'espace

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Sont réputées d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concerté situées sur le territoire communautaire et répondant à un enjeu à l'échelle de la communauté de communes pour son développement ou le maintien d'un bassin de vie ; les secteurs à enjeu intercommunal identifiés à ce jour sont situés : - sur les terrains du Plan de Roquesteron et Roquesteron-Grasse - sur le Bec de l'esteron de Gillette

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières à caractère économique, d'habitat et touristique

- Transport scolaire

Participer à la mise en place d'un service de transport à caractère intercommunal en liaison avec le conseil général, qui est compétent en la matière ; la communauté de communes est désignée comme organisateur de second rang pour la compétence des transports scolaires spéciaux mis en place sur son territoire.

- Etudes et programmation

Etudes et actions spécifiques à l'aménagement du territoire favoriser une bonne organisation de l'espace intercommunal à travers la participation à des réflexions sur l'aménagement du territoire. Par le biais d'études ou d'actions spécifiques, la Communauté de communes souhaite s'engager et coordonner diverses initiatives, dont elle prendra en charge le financement en lieu et place des communes membres, pour assurer l'organisation et la cohérence de l'aménagement de l'espace intercommunal. Les initiatives relevant de cette compétence sont : - numérisation du cadastre Le Conseil Communautaire pourra décider par délibération d'inclure d'autres études ou actions spécifiques à l'aménagement de l'espace intercommunal.

Développement touristique

- Tourisme

Tourisme : Mettre en place une politique de développement touristique à l'échelle de la communauté de communes à travers l'appui financier au syndicat d'initiative ainsi que la mise à disposition des locaux et du personnel ; Participation sous forme financière et matérielle à des opérations structurantes engageant l'ensemble du territoire communautaire sur un projet de développement touristique : adhésion au syndicat mixte de préfiguration du Parc

Naturel Régional des Préalpes d'Azur, aide au financement d'actions et outils promotionnels touristiques concernant l'ensemble des communes membres (ex : foire de Nice, dépliants touristiques), pôle d'excellence rurale axé sur la thématique tourisme et technologie

Autres

- Autres

*Appui aux communes : Aider les communes à mettre en œuvre sur le plan administratif dans le cadre de la loi MOP leur projets et équipements et accepter le cas échéant la maîtrise d'ouvrage déléguée ; Mettre en place un service d'appui au fonctionnement des communes (secrétariat) *Service communautaire de gestion technique ; Prendre en charge l'entretien et la consommation du service de l'éclairage public (paiement des factures liées à l'entretien et à la consommation de l'éclairage public pour l'ensemble des communes membres sur leur territoire).

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
06	Syndicat Mixte d'Elimination des déchets du Moyen Pays [SMED] (200000586)	SM ouvert	820 241
06	Syndicat Mixte des Collectivités territoriales informatisées des Alpes Méditerranée [SICTIAM] (250601879)	SM ouvert	1 167 206
06	Syndicat Mixte pour l'Etude du barrage à but multiple VAR/ESTERON [SMBVE] (250601168)	SM ouvert	540 315
06	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (200014801)	SM ouvert	120 117

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)